

Actualités sociales

Parcours concourant au développement des compétences

Action de formation réalisée selon les articles L.6313-1 et 6313-2 du Code du travail

OBJECTIF PROFESSIONNEL VISÉ :

- * Intégrer les nouveautés sociales
- * Fiabiliser ses pratiques en matière de gestion du personnel (droit du travail, paie)
- * Mesurer les incidences concrètes de l'actualité sociale sur son entreprise

ACTION DE FORMATION EN PRÉSENTIEL :



Action réalisée
en présentiel et
en inter-entreprises



Durée
1 jour soit
7 heures



Date
Le jeudi
15 février 2024



Lieu
VENETIS
6 rue Henri Becquerel
PIBS 56000 VANNES

DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION :

15 jours minimum à date de retour de la convention signée.

PUBLIC VISÉ :

Fonction RH et/ou paie au sein de petites et moyennes entreprises.

À L'ATTENTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Notre organisme peut vous offrir des possibilités d'adaptation et/ou de compensation spécifiques si elles sont nécessaires à l'amélioration de vos apprentissages sur cette formation. Aussi si vous rencontrez une quelconque difficulté, nous vous remercions de contacter directement la référente Handicap de VENETIS au 06.70.10.44.74.

PRÉ REQUIS : Aucun prérequis n'est nécessaire.

CONTENU DE LA FORMATION SUR UN JOUR :

ACTUALITES SOCIALES

- * La réforme des retraites (décrets publiés, détails des conditions et âges de départ à la retraite)
- * Le nouveau régime social des indemnités de rupture conventionnelle
- * Les mesures sociales du PLFSS et du PLF pour 2024
- * La loi plein emploi
- * La loi partage de la valeur : de nouvelles obligations et des opportunités
- * Les projets de loi/réformes sur l'immigration, l'emploi des seniors, le CET universel...
- * Les autres actualités diverses
- * L'obligation d'information des salariés à l'embauche

ASSOCIATION **VENETIS** – 6 Rue Henri Becquerel – CP 73 – P.I.B.S – 56038 VANNES CEDEX - Tél : 02.97.54.64.70
Siret 41067874200025 – www.venetis.fr – gle@venetis.fr - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro
53561017556 auprès du préfet de région de BRETAGNE. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat - Certificat
QUALIOP N°262107

JURISPRUDENCE

- * Les derniers arrêts marquants
- * La question de l'acquisition des congés payés pendant un arrêt de travail

FORMATRICES :

Professionnelles spécialistes du droit social, de la paie et de la veille juridique sociale.

INDICATEURS DE RÉSULTATS :

Le taux de satisfaction de VENETIS sur ses formations réalisées au second semestre en 2023 était de 93%.

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES UTILISÉS :

- * Pédagogie réflexive, expositive et participative
- * Supports détaillés
- * Echanges de bonnes pratiques
- * Supports remis aux participants à l'issue de la formation

SUIVI ET ÉVALUATION À L'ISSUE DE LA FORMATION :

- * Test de positionnement
- * Formulaires d'évaluation à chaud de la formation

SANCTION DE LA FORMATION :

Un certificat de réalisation est remis individuellement à chaque stagiaire et à son employeur.

DOCUMENTS CONTRACTUELS FOURNIS :

Toutes les actions de formation dispensées par VENETIS font l'objet d'une convention de formation signée des deux parties.

Tout document contractuel est accompagné du parcours de l'action de formation, de la convention détaillée et du règlement intérieur de la formation.

ENGAGEMENT QUALITÉ :

VENETIS satisfait aux exigences du Décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle et fournit son certificat QUALIOPi.

COÛT DE LA FORMATION ACTION :

Voir la convention de formation professionnelle continue.